

**DIX-NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ DES PARTICIPANTS DU
FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)
17 – 19 mai 2015
Arlington, VA**

Résolution PC/19/2015/2

Demande de financement supplémentaire de la part du Mexique

Où :

1. À travers la Résolution PC/10/2011/1.rev, le Comité des Participants a adopté cinq critères d'allocation d'un montant supplémentaire à hauteur de US\$5 millions à un Pays REDD Participant ;
2. La Résolution PC/12/2012/2 définit le processus de soumission et de revue des demandes de financement supplémentaire, processus présenté en détail dans la Note 2012-7 rev de la FMT et
3. Le Mexique a préparé un rapport d'avancement à mi-parcours et une demande de financement supplémentaire conformément au processus décrit dans la Note 2012-7 rev de la FMT.

Le Comité des Participants,

1. A déterminé que le Mexique remplit les cinq critères établis dans la Résolution PC/10/2011/1.rev. et
2. Décide d'allouer un financement supplémentaire au Mexique à hauteur de US\$5 millions pour poursuivre sa préparation à la REDD+.
 - (i) demande à la Banque mondiale, en qualité de Partenaire à la mise en œuvre, d'effectuer son devoir de diligence, en particulier en ce qui concerne les Politiques et les Procédures opérationnelles de la Banque mondiale, en collaboration étroite avec le Mexique, afin d'apporter le financement supplémentaire à hauteur de US\$5 millions ;
 - (ii) encourage le Mexique à prendre en considération lors de sa préparation les questions soulevées par le CP lors de cette réunion et telles que transcrites dans le résumé des coprésidents de cette réunion du CP et
 - (iii) demande au Mexique d'informer le CP de ses progrès, conformément à la Section 6.3 (b) de la Charte et de la notification périodique définie dans le Cadre de suivi et d'évaluation. Le cas échéant, le Mexique est incité à inclure les informations relatives à la prise en compte des questions identifiées dans le paragraphe 2(ii) ci-dessus lors de cette notification régulière.